

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION OU A L'INTERNAT

Merci de cocher le niveau concerné à la rentrée 2019/2020 :

5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est un **engagement**. Les factures correspondantes sont à régler à **chaque trimestre** (1^{er} trimestre : Septembre - Décembre 2019, 2^{ème} trimestre : Janvier - Mars 2020, 3^{ème} trimestre : Avril – Juillet 2020).

Le règlement se fait en espèces, par chèque (à ordre de l'Agent Comptable du Collège La Boétie), par paiement en ligne¹ ou virement (RIB du Collège : **FR76 1007 1240 0000 0010 0009 062 TRPUFRP1**).

Nom et prénom de l'élève :

Nom du responsable légal financier :

Adresse :

Code postal et commune :

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

Email (**Obligatoire**):.....@.....

A partir de la rentrée 2019/2020 les factures sont transmises par email à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les **tarifs** de demi-pension et d'internat sont **forfaitaires**. Les factures étant trimestrielles, les changements de régime ne peuvent s'effectuer **que le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril**, sur demande **préalable** et écrite des parents. Un imprimé type est disponible à l'Intendance et sur le site Internet du Collège.

Choix du régime : (Merci de cocher la case correspondante)

DEMI-PENSION 4 4 jours (Lundi, mardi, jeudi et vendredi midi)

DEMI-PENSION 5 5 jours (Tous les midis)

INTERNE 4
Lundi : Déjeuner et dîner, nuitée
Mardi : Petit-déjeuner, déjeuner, dîner nuitée
Mercredi Petit déjeuner, déjeuner
Jeudi : Déjeuner, dîner, nuitée
Vendredi : Petit-déjeuner et déjeuner

INTERNE 5
Lundi : Déjeuner et dîner, nuitée
Mardi, mercredi, jeudi : Petit-déjeuner, déjeuner, dîner, nuitée
Vendredi : Petit-déjeuner et déjeuner

EXTERNE

A, le

Signature du responsable légal

TSVP

¹ Nouveau système de paiement mis en place à la rentrée 2019/2020. Des explications seront communiquées ultérieurement.

Pour **toutes** les familles (**y compris** pour les élèves **externes**) :
Merci de bien vouloir apposer votre RIB ci-dessous.



Il nous servira uniquement à vous rembourser les cas de trop perçus
(Annulation d'un voyage prépayé, remises d'ordre ou autres)
Aucun prélèvement ne sera effectué sur votre compte bancaire

Merci de bien vouloir apposer votre RIB dans le présent cadre.

L'équipe d'Intendance vous remercie et vous souhaite une très belle année scolaire !